

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 5 avril 2004
(convocation du 22 mars 2004)**

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN à M. GUICHOUX (<i>à partir de 11 h 20</i>)	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie	M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques
M. BOBET à M. MANSENCAL (<i>jusqu'à 11 h 20</i>)	M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU (<i>à partir de 11 h 00</i>)
M. BRON à Mme Walryck (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis
Mme BRUNET à Mme DARCHE (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
Mme CASTANET à M. BOCCHIO (<i>jusqu'à 10 h 15</i>)	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. DELAUX à M. DUCASSOU (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth	M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY	M. REDON Michel à M. MERCIER Michel
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER	M. TOUZEAU à M. TURON (<i>à partir de 11 h 40</i>)
M. DUTIL Silvère à M. GOURGUES Jean-Pierre	
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain	
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - EYSINES - Station d'épuration de Cantinolle - Marché n°
02315 U -
 Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A l'issue d'une mise en concurrence et par délibération n° 2002/0462 du 12 juillet 2002, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié au groupement VA TECH - WABAG / AQUITAINE DE CONSTRUCTION / ELECTROFRANCE AQUITAINE / LABBE-TRIAUD ET ARSENE HENRY, les travaux de construction d'une nouvelle filière de la station d'épuration de Cantinolle sur la commune d'Eysines, pour un montant de 12 680 231 € HT (soit 15 165 556,27 € TTC).

Le projet de nouvelle station d'épuration est en cours de réalisation, mais des éléments nouveaux viennent modifier les conditions de son exécution.

En effet, des analyses effectuées après la signature du marché, font apparaître un dépassement du seuil de la classe d'environnement des bétons en contact avec les effluents, en contradiction avec les valeurs jusqu'alors observées, et qui avaient été communiquées aux candidats lors de la mise en concurrence.

Après avis du contrôleur technique (APAVE), une modification de la classe d'environnement des bétons sur les ouvrages hydrauliques doit être effectuée, conformément à la norme NFP 18011 en vigueur. Cette requalification a pour conséquence une plus value de 91 638,09 € HT soit 109 599,16 € TTC.

Par ailleurs, des travaux supplémentaires pour l'amélioration du projet ont été demandés : il s'agit notamment de travaux en rapport à la sécurité d'exploitation des bassins de grande hauteur, de la modification de la nature des portes d'accès aux bennes de sous produits, de la destruction d'un transformateur au pyralène et du déplacement et de l'intégration d'un pluviomètre existant. L'ensemble de ces modifications entraînant une plus value de 27 093,83 € HT soit 32 404,22 € TTC.

Le détail de ces opérations est donné dans l'état des prix modifiés joint en annexe de l'avenant.

Les modifications évoquées ci-dessus entraînent une augmentation du coût de réalisation du projet de 118 731,92 € HT (soit 142 003,38 € TTC), faisant passer le montant total du marché de 12 680 231 € HT à 12 798 962,92 € HT (soit en TTC de 15 165 556,27 à 15 307 559,65 €), ce qui représente une augmentation de 0,9 % par rapport au montant initial du marché.

Compte tenu des travaux supplémentaires, le délai d'exécution du marché n° 02315 U est prolongé de six semaines.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant à intervenir avec le groupement VA TECH - WABAG / AQUITAINE DE CONSTRUCTION / ELECTROFRANCE AQUITAINE / LABBE-TRIAUD ET ARSENE HENRY pour un montant de 118 731,92 € HT qui porte le marché n° 02315 U de 12 680 231 € HT à 12 798 962,92 € HT (soit en TTC de 15 165 556,27 à 15 307 559,65 €) ;
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
14 AVRIL 2004**

